Union Syndicale Régionale
la cgt
Pôle Emploi
Pays de la Loire

A Nantes, le 15 /04/13

Prestations du CE :
Des avancées mais beaucoup reste à faire !

Les aides du CE sont en ligne et malgré des progrès, on est encore loin du compte, même si au fil des ans, les propositions de la CGT trouvent un écho favorable auprès des autres organisations syndicales.

La prestation vacances : si aujourd'hui tout le monde se félicite de la mise en place des chèques vacances (plébiscitée par les agents), la CGT n'est pas peu fière d'avoir su les imposer en 2010. Après des négociations difficiles, le quotient familial est préservé pour cette année. La CGT voulait l'améliorer, il est devenu symbolique…
Nous réclamons toujours :

- *le versement intégral de prestation en chèques vacances*
- *la suppression du justificatif de congés*
- *un meilleur calcul du quotient familial*
- *une réévaluation du montant de la prestation*

Nous avons obtenu également la simplification des prestations.

Les 3 prestations « sortir/abonnement/spectacle » deviennent « sorties/spectacles » ; ces prestations étaient sous utilisées et moins de 50% des agents l'ont sollicité avec des montants de remboursement dérisoires. **La CGT a gagné la fin de la prise en charge au pourcentage** au bénéfice du forfait (aujourd'hui, un billet payé 10€ sera remboursé 10€ et plus 4€). Dorénavant, **la prestation s'adresse aussi à toute la famille**. La frilosité des gestionnaires du CE n'a pas permis de proposer une prestation à la hauteur des besoins… 80 Euros c'est peu !...

La prestation «activité sportive, culturelle ou loisirs créatifs **»** est reconduite à l'identique.
Mais la CGT réclame toujours :

- *la mise en place d'un quotient familial*
- *une réévaluation du montant de ces prestations*

Les prestations «enfants handicapés » et « prêts et dons » restent inchangées.

Si la **prestation « enfants »** est revalorisée et passe de 310/360 à 400/450 euros selon le quotient familial, la CGT en voulait plus, ainsi qu'une meilleure prise en compte du quotient familial. **Nous demandons le retour à la gestion nationale de cette prestation** (même droit pour tous partout en France).

Ci-dessous, un extrait des principales propositions de la CGT (non retenues par le CE) :

Paliers	Quotient Familial	Vacances	Activité	Culture	Enfants -18
1	< ou = 10 000 €	450,00 €	160,00 €	160,00 €	550
2	>10 000 € et < ou = 13 000 €	400,00 €	140,00 €	140,00 €	450
3	> 13 000 €	300,00 €	120,00 €	120,00 €	350

La CGT déplore les restrictions imposées par FO aux collègues en CDD (calcul au prorata temporis, ancienneté requise,…). Nous sommes opposés à cette exigence qui ne s'impose ni humainement ni budgétairement. La Direction impose de la précarité, le CE en rajoute !

Comme les années précédentes, la CGT sera vigilante sur l'exécution du budget pour qu'il profite équitablement au plus grand nombre.